Le P'tit Djeuvno

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

LE MOT DU MAIRE

Il nous suffit d'**allumer la télévision**, d'**ouvrir un journal** ou de **consulter nos téléphones** pour que le **monde s'invite**, parfois brutalement, dans **notre quotidien**. Entre les **soubresauts économiques**, les t**ensions internationales** et un **climat social** parfois **lourd**, nous sommes **assommés de négativisme**. Il est tout à fait légitime de ressentir de la préoccupation, voire de la lassitude, face à l'ampleur des crises qui traversent la planète.

Pourtant, face à un monde global qui semble parfois s'emballer ou se fracturer, **notre commune reste ce qu'elle a toujours vocation à être : un point d'ancrage**, un **espace de respiration** et **un lieu de solidarité concrète.**

Le **21 novembre** va se dérouler le **repas du CCAS** et j'invite toutes les personnes **de 70 ans et plus** à venir nous rejoindre pour un moment convivial et récréatif ; **cela nous fera le plus grand bien** !

On ne changera pas l'équilibre géopolitique depuis notre commune, mais **c'est ici, au plus près, que nous décidons de la qualité de notre vivre-ensemble et c'est primordial.**

Dans une période où les grands discours divisent souvent, **notre force réside dans ce qui nous unit. Maintenir le lien, veiller sur les plus fragiles, continuer à faire vivre nos projets collectifs.**

D'ailleurs, à ce propos, je vais vous faire un point rapide sur le **projet du « bar des sports ».**

Rappelez-vous, suite à l'étude de revitalisation du cœur de bourg, nous avions acquis en 2020, ce bâtiment central qui offre une belle visibilité.

Aux étages, ont toujours été envisagés des **logements** qui seront au nombre de **quatre**. Au **rez-de-chaussée**, il avait été d'abord envisagé de ramener la boucherie-supérette. Mais le COVID, la pause des subventions du département, l'arrivée des nouveaux commerçants et de nouveaux investissements financiers dans le local actuel ont fait abandonner cette idée.

A la place, nous allons y ramener la **médiathèque/ludothèque/espace jeunes et créer deux cabinets médicaux.**

Depuis le début de ce mandat nous y travaillons et espérons que l'espace créé répondra aux attentes de la population.

Deux **nouveaux commerces ont ouvert** au 16 rue Nationale pour notre plus grand plaisir ; le **salon de coiffure et le magasin de couture ;** certains n'ont pas encore eu l'occasion de s'y rendre. **Allez-y, vous y trouverez un bel accueil.**

Nolwenn Bauché-Gavaud

🏛️MAIRIE DE GUÉHENNO

Horaires d'ouverture :
Lundi : 9h00 – 12h00
Mardi : 9h00 – 12h00 / 14h00 - 17h00 Mercredi : 9h00 – 12h00
Jeudi : 9h00 – 12h00 / 14h00 - 17h00
Vendredi : 9h00 – 12h00
Samedi : 9h00 - 12H00
Coordonnées :
Tél. : 02 97 42 29 89
accueil@guehenno.bzh

📋 PERMANENCES DES ÉLUS

Nolwenn BAUCHÉ, Maire
Le samedi matin sur rendez-vous.
CCAS Permanence sur rendez-vous

🏥 MÉDECIN DE GARDE

composer le 15 (SAMU) ou le 116 117 (médecin de garde).

💊 PHARMACIE DE GARDE

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche, consultez le site www.ordre.pharmacien.fr ou appelez le 3237.

📚 PLANNING BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est ouverte de 10h30 à 12h :
• les samedis et dimanches
Le prêt de livre est gratuit
3ème Mercredi Lecture à voix haute 10h30 11h30

🧘 GYM DOUCE

Salle du Roiset
Horaires : Jeudi 10h00 – 11h00

🍕 ENVIE DE PIZZ

Le camion pizza stationne sur la place de du marché :
les 1er et 3ème lundi du mois à partir de 18h

🌱 BROYAGE

Evellys - Lundi 16 Novembre 09h-12h

♻️ DÉCHETTERIE — HORAIRES

Déchetterie de Brénolo :
• Du lundi au Vendredi :
8h30 – 12h30 / 14h00 – 18h00
⚠Fermée le jeudi

Vie municipale

SALON DE COIFFURE « LA PAUSE COIFFÉE »

Le salon de coiffure **« La Pause Coiffée »** est désormais ouvert au 16 rue Nationale à Guéhenno.

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2026, les élus ont approuvé à l'unanimité la candidature de Mme **Cécile CLAMONT** pour la reprise du salon de coiffure.

Afin d'accompagner son installation et de favoriser le maintien des commerces de proximité, la **municipalité a mis en place des conditions de location avantageuses** : **un premier mois gratuit**, suivi de **six mois à 250 €** TTC, **puis** un **loyer mensuel de 350 € TTC** à compter du septième mois, avec **mise à disposition du matériel.**

Nous souhaitons à Mme Cécile CLAMONT une belle réussite dans cette nouvelle aventure professionnelle et invitons les habitants à venir découvrir son salon.

Cette ouverture contribue au dynamisme de notre centre-bourg et au maintien des services de proximité.

AMÉNAGEMENT DU LOCAL COUTURE

Dans le cadre de l'**amélioration des locaux communaux**, la **municipalité poursuit ses efforts pour offrir des espaces fonctionnels et adaptés** aux besoins des utilisateurs.

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2026, les élus ont approuvé l'**installation d'un évier** dans le local couture situé au 16 rue Nationale à Guéhenno.

Cet aménagement permettra de f**aciliter l'utilisation quotidienne du local et d'améliorer le confort des personnes** qui le fréquentent.

Les travaux de fourniture et de pose ont été confiés à l'entreprise LD Solutions, pour un montant de **602,83 € TTC.**
Un investissement qui témoigne de la volonté de la commune d'entretenir et d'améliorer ses équipements au service de la vie locale.

GYM DOUCE : L'ACTIVITÉ RECONDUITE POUR 2026-2027

La commune poursuit son engagement en faveur de la santé et de la convivialité en **reconduisant les séances de gymnastique pour l'année 2026-2027.**

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2026, les élus ont approuvé à l'unanimité le renouvellement de cette activité, toujours animée par l'association Profession Sport 56.
Les **séances se déroulent tous les jeudis, de 10 h à 11 h,** et sont également **maintenues** pendant les petites **vacances scolaires de la Toussaint et de février**.

Afin de permettre au plus grand nombre d'en profiter, les tarifs restent inchangés :
4,20 € la séance
32 € par trimestre et par personne



CULTURE : UN SPECTACLE POUR LES TOUT-PETITS

Dans le cadre de sa saison culturelle itinérante 2026-2027, **Centre Morbihan Communauté**, en **partenariat avec la commune**, propose un **spectacle destiné aux plus jeunes.**

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2026, les élus ont approuvé à l'unanimité la convention de partenariat permettant l'accueil du spectacle « Sous l'arbre », proposé par la Compagnie « À demain mon amour ».

Cette **représentation,** destinée aux enfants de 6 mois à 5 ans, **s'est déroulée le 23 octobre 2026** à la salle du Roiset, au tarif unique de 3 €.

Dans le cadre de ce partenariat, la commune met gracieusement à disposition la salle du Roiset et participe à l'organisation et à l'accueil du public, tandis que Centre Morbihan Communauté assure la programmation et la prise en charge des prestations artistiques et techniques.

VIE MUNICIPALE : UNE RÉFÉRENTE DÉONTOLOGUE POUR ACCOMPAGNER LES ÉLUS

Afin de garantir la transparence et le respect des règles de bonne conduite dans l'exercice des fonctions municipales, la **commune renouvelle son dispositif d'accompagnement des élus.**

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2026, les élus ont approuvé à l'unanimité la **désignation de Mme Corinne HERVÉ en qualité de référente déontologue** pour les **membres du conseil municipal, et ce jusqu'à la fin du mandat.**

Ancienne DGS de collectivités territoriales et forte d'une expérience en tant que **déontologue auprès du Centre de Gestion du Morbihan**, Mme Corinne HERVÉ pourra être **consultée de manière confidentielle par les élus.**

SÉCURITÉ : UN RÉFÉRENT TEMPÊTE DÉSIGNÉ

Afin de mieux anticiper et gérer les conséquences des événements climatiques, la commune renforce sa collaboration avec Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.

À la suite de la tempête Ciarán survenue en 2023, E**nedis a mis en place un réseau de référents tempête pour faciliter la communication et la coordination avec les communes en cas d'intempéries importantes.**

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2026, les **élus ont désigné à l'unanimité Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD**, maire, comme **référente tempête auprès d'Enedis**.

Son rôle sera de **faire le lien** entre la commune et Enedis **en cas de perturbations du réseau électrique**, de **signaler** les situations particulières, de **faciliter** les interventions de dépannage et de **relayer** auprès des habitants les informations et consignes de sécurité.

Cette désignation **permettra d'améliorer la réactivité** et la **coordination** des interventions en cas de tempête, afin de garantir au mieux la sécurité et l'information des habitants.

URBANISME : UNE DÉCISION CONCERNANT LE DROIT DE PRÉEMPTION COMMUNAL

Dans le cadre de la **gestion de l'urbanisme** et du suivi des **transactions immobilières** sur la commune, le conseil municipal est **régulièrement amené à examiner des déclarations d'intention d'aliéner (DIA).**

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2026, les élus ont étudié une déclaration concernant un bien immobilier situé au **1 rue Abbé Jacquot, d'une superficie de 228 m².**

Le droit de préemption permet à une collectivité d'acquérir en priorité un bien mis en vente lorsque celui-ci présente un intérêt pour un projet communal.

Après examen du dossier, **les élus ont estimé que l'acquisition de ce bien ne présentait pas d'intérêt particulier pour les projets de la commune.**

Le conseil municipal a donc décidé, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption, permettant ainsi à la transaction immobilière de suivre son cours.

PATRIMOINE : DE NOUVEAUX TRAVAUX POUR PRÉSERVER L'ÉGLISE

La commune poursuit son **engagement en faveur de l'entretien** et de la **préservation** de son patrimoine architectural et religieux, notamment de **l'église Saint-Pierre et Saint-Jean-Baptiste.**

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2026, les élus ont approuvé à l'unanimité le **remplacement des palâtres** existants par des palâtres en chêne, afin d'**assurer** la **conservation** et la **préservation** de ces éléments du bâtiment.

Après examen du dossier par la commission Bâtiment, la municipalité a retenu la proposition de l'entreprise **MV Maçonnerie, pour un montant de 4 320 € TTC.**

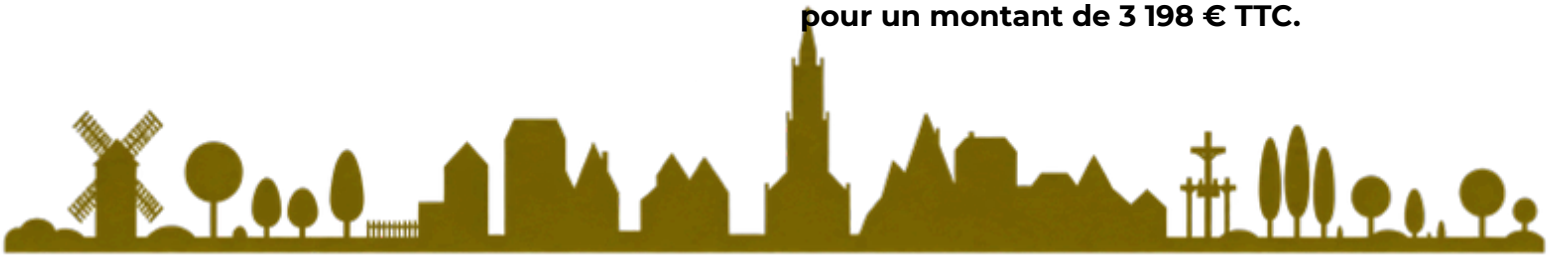
PATRIMOINE : DES TRAVAUX DE RESTAURATION POUR PRÉSERVER L'ÉGLISE

La commune poursuit son engagement en faveur de l'entretien et de la préservation de son patrimoine communal, notamment de son église Saint-Pierre et Saint-Jean-Baptiste.

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2026, les élus ont approuvé à l'unanimité la r**estauration des poutres du plancher de la sacristie de l'église**.

Ces travaux sont nécessaires afin d'assurer la conservation et la sécurité de cette partie du bâtiment et de prévenir toute dégradation supplémentaire.

Après examen du dossier par la commission Bâtiment, la municipalité a retenu la proposition de l'entreprise **Les Charpentiers de Bretagne, pour un montant de 3 198 € TTC.**



ÉDUCATION : LA COMMUNE RENOUVELLE SON ENGAGEMENT AUPRÈS DU RPI BILLIO-GUÉHENNO

La commune **renouvelle sa participation financière au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Billio-Guéhenno pour l'année scolaire 2026-2027.**

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2026, les élus ont approuvé à l'unanimité la convention de participation financière destinée à **contribuer aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires.**

Pour cette année scolaire, **30 enfants domiciliés à Guéhenno** sont scolarisés au sein du RPI, dont **17 élèves en maternelle et 13 en élémentaire.**

La participation communale est calculée sur la base **des coûts moyens départementaux de fonctionnement** des écoles publiques du Morbihan, soit :
1 587,79 € par élève de maternelle ;
463,73 € par élève d'élémentaire.

La contribution totale de la commune s'élève ainsi à **33 020,92 €** pour l'année scolaire 2026-2027, versée en deux échéances à l'OGEC du RPI Billio-Guéhenno.

FINANCES COMMUNALES : RÉGULARISATION DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Dans le cadre du suivi et de la bonne gestion des finances communales, le conseil municipal est amené à examiner **certaines sommes dues à la commune qui n'ont pas pu être recouvrées malgré les démarches engagées.**

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2026, les élus ont étudié une demande du comptable public concernant plusieurs créances impayées.

Deux catégories de créances ont été présentées :

- **3 466,88 €** admis en non-valeur, correspondant à des **loyers, à une redevance et à des indus dont le recouvrement n'a pas pu aboutir.**
- **34,97 €** de créances éteintes, correspondant à des **impayés de cantine** dont le recouvrement est définitivement **impossible à la suite d'une décision juridique.**

Le **montant total** de ces créances s'élève ainsi à **3 501,85 €.**

ENVIRONNEMENT : UN NOUVEL AMÉNAGEMENT POUR AMÉLIORER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La commune poursuit ses efforts en matière d'aménagement et de préservation de l'environnement, avec un projet de création d'une noue impasse de la Fontaine.

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2026, les élus ont approuvé la réalisation de cet aménagement destiné à **améliorer la gestion des eaux de pluie et à limiter les problèmes liés au ruissellement.**

La municipalité a retenu l'offre de **Centre Morbihan Communauté, pour un montant de 1 618,08 € TTC.**

PROPRETÉ DE NOTRE COMMUNE : LES DÉPÔTS DE DÉCHETS AU PIED DES CONTENEURS SONT INTERDITS !

La municipalité tient à rappeler à l'ensemble des habitants qu'il est **strictement interdit de déposer des sacs-poubelle, cartons, encombrants ou tout autre déchet au pied des conteneurs et des points de collecte.**

Pour rappel, la loi prévoit des sanctions :

- **68 € d'amende forfaitaire** en cas de non-respect **des règles de collecte des déchets** (article R. 633-6 du Code pénal).
- **135 € d'amende forfaitaire** en cas de **dépôt sauvage de déchets** (article R. 634-2 du Code pénal). Cette amende **peut atteindre 750 € en cas de poursuites devant le tribunal**.

Lorsque les conteneurs sont pleins, merci de **conserver vos déchets** jusqu'à ce qu'une solution de collecte soit disponible. Les déchets **encombrants** doivent être apportés en **déchèterie**.

La propreté de notre commune est l'affaire de tous !

CIMETIÈRE : UN NETTOYAGE REMARQUABLE

Vous l'avez certainement remarqué, les **agents techniques** se sont fortement investis ces derniers temps dans le **désherbage**, puis le **nettoyage** de notre cimetière, afin de rendre ce lieu de souvenir et de partage propice au recueillement et à la sérénité. **Nous les remercions** sincèrement pour leur travail.

Pour **faciliter et pérenniser** cette démarche d'entretien régulier du cimetière, qui demande beaucoup de temps, **il est désormais demandé à chaque titulaire d'une concession de veiller à son entretien et de désherber régulièrement les abords des tombes, y compris les espaces entre celles-ci, lorsque cela est possible.**

La **municipalité,** avec l'aide des agents techniques, **se charge** de l'**entretien des constructions** et **édifices publics**, **des allées** ainsi que de **l'ensemble des voies de circulation communes.**

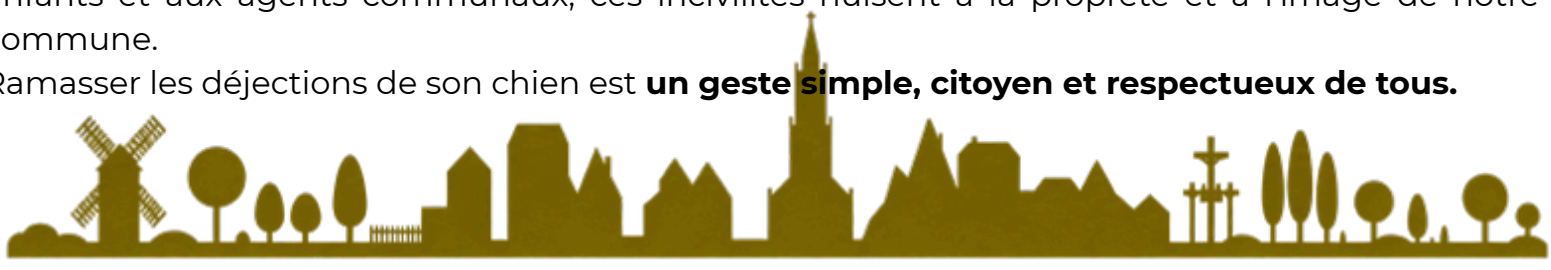
Des conteneurs spécifiques sont à votre disposition. Nous vous remercions de bien vouloir **respecter les consignes de tri des déchets.**

Nous vous remercions par avance pour votre contribution et votre implication dans la préservation de ce lieu de mémoire.

PROPRETÉ DE NOTRE COMMUNE : RAMASSONS LES DÉJECTIONS

Trop souvent, des **déjections canines sont laissées sur les trottoirs, les espaces verts, les chemins et autres lieux publics**. Au-delà des désagréments occasionnés aux promeneurs, aux enfants et aux agents communaux, ces incivilités nuisent à la propreté et à l'image de notre commune.

Ramasser les déjections de son chien est **un geste simple, citoyen et respectueux de tous.**



CULTURE :

CINÉ CLUB GUÉHENNO

AUTOMNE 2026- PRINTEMPS 2027

6 PROJECTIONS



SÉANCES À 17H LES SAMEDIS :

Salle annexe près de la salle Roiset

14 NOVEMBRE
12 DÉCEMBRE
9 JANVIER
13 FÉVRIER

Chapelle du Mont

13 MARS
10 AVRIL

Cinéphiles avertis, amateurs, amoureux de beaux films, nous vous proposons des séances de cinéma pendant six mois, une fois par mois, de l'automne au printemps.

Les films sélectionnés proviennent de tous horizons, français et internationaux.

A noter que même les films étrangers seront en version française.

Une entrée de 2€ sera demandée pour couvrir les droits d'auteurs.

14 NOVEMBRE :

LE DERNIER MÉTRO (1980)

FRANÇOIS TRUFFAUT



Avec Catherine Deneuve, Gérard Depardieu, Jean Poiret

Paris, septembre 1942. Lucas Steiner, le directeur du théâtre Montmartre a dû fuir parce qu'il est juif. Sa femme Marion Steiner dirige le théâtre et engage Bernard Granger, transfuge du Grand Guignol, pour jouer à ses côtés dans « la Disparue », que met en scène Jean-Louis Cottins. Jusqu'au soir de la générale, la troupe subit les menaces du virulent critique de « Je suis partout », Daxiat, dont l'ambition est de diriger la Comédie-Française. Et si, par amour pour sa femme, Lucas Steiner avait fait semblant de fuir la France et était resté caché dans la cave de son théâtre pendant toute la guerre....

12 DÉCEMBRE :

MOI, DANIEL BLAKE (2016)

KEN LOACH



Avec Dave Johns, Hayley Squires, Dylan McKiernan

Pour la première fois de sa vie, Daniel Blake, un menuisier anglais de 59 ans, est contraint de faire appel à l'aide sociale à la suite de problèmes cardiaques. Mais bien que son médecin lui ait interdit de travailler, il se voit signifier l'obligation d'une recherche d'emploi sous peine de sanction.

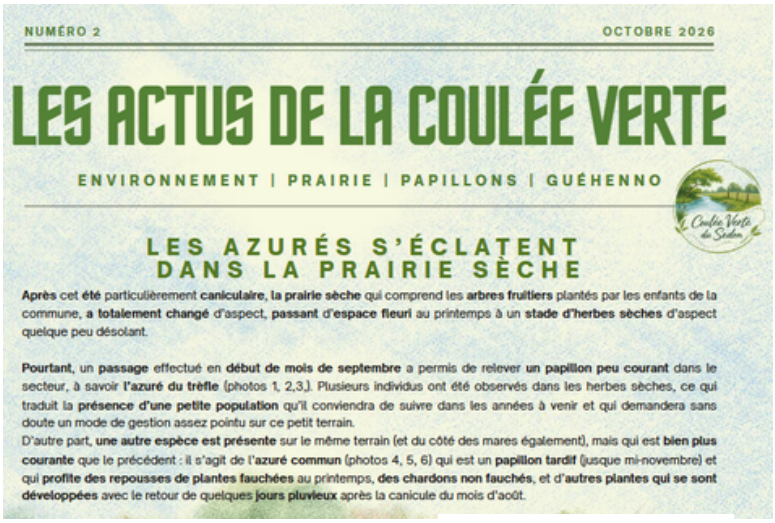
Séance à 2€

REPAS CCAS :

Le Repas du CCAS est ouvert pour les personnes de 70 ans et plus, résidant sur la commune



ENVIRONNEMENT :



NUMÉRO 2 — OCTOBRE 2026

LES ACTUS DE LA COULÉE VERTE

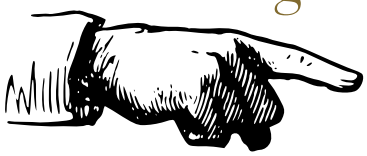
ENVIRONNEMENT | PRAIRIE | PAPILLONS | GUÉHENNO

LES AZURÉS S'ÉCLATENT DANS LA PRAIRIE SÈCHE

Après cet **été** particulièrement **caniculaire, la prairie sèche** qui comprend les **arbres fruitiers** plantés par les enfants de la commune, **a totalement changé** d'aspect, **passant d'espace fleuri** au printemps à un **stade d'herbes sèches** d'aspect quelque peu désolant.

Pourtant, un **passage** effectué en **début de mois de septembre** a permis de relever **un papillon peu courant** dans le secteur, à savoir **l'azuré du trèfle** (photos 1, 2,3,). Plusieurs individus ont été observés dans les herbes sèches, ce qui traduit la **présence d'une petite population** qu'il conviendra de suivre dans les années à venir et qui demandera sans doute un mode de gestion assez pointu sur ce petit terrain.
D'autre part, **une autre espèce est présente** sur le même terrain (et du côté des mares également), mais qui est **bien plus courante** que le précédent : il s'agit de l'**azuré commun** (photos 4, 5, 6) qui est un **papillon tardif** (jusque mi-novembre) et qui **profite des repousses de plantes fauchées** au printemps, **des chardons non fauchés**, et d'**autres plantes qui se sont développées** avec le retour de quelques **jours pluvieux** après la canicule du mois d'août.

L'actu en ligne



VENTE À LA FERME :



CULTURE :

